



Deuxième comité de pilotage du tourisme - lundi 4 juin 2018

Annexe au communiqué de presse

Le 4 juin 2018

Ce comité de pilotage du tourisme a comporté trois volets : le suivi de la mise en œuvre des mesures adoptées lors du Conseil Interministériel du Tourisme (CIT) présidé par le premier ministre le 19 janvier 2018, les mesures de renforcement de la connectivité aérienne et la structuration des différentes filières du tourisme.

I. Suivi des mesures du Conseil Interministériel du Tourisme du 19 janvier 2018

Financement de la promotion : Atout France a annoncé la mobilisation de 14 millions d'euros supplémentaires pour la promotion à l'international de la destination France, pour 2018, grâce aux apports de l'Etat (6M€), des collectivités régionales (2.7M€) et des partenaires privés (5.3M€). Dans le prolongement du Comité interministériel du tourisme, cette mobilisation des acteurs publics et privés autour d'Atout France illustre l'expertise et le dynamisme de l'opérateur, qui est maintenant la maison commune du tourisme. La place des régions sera ainsi prochainement confortée au sein du Conseil d'administration.

France tourisme ingénierie : 13 stations de montagne et balnéaires, représentant une capacité de 565 000 lits touristiques dont 2/3 de résidences secondaires, bénéficieront pendant 18 mois d'un appui en ingénierie de Atout France et de la Banque des Territoires via la mobilisation du dispositif national France Tourisme Ingénierie. Cette expérimentation nationale vise à impulser de nouvelles démarches innovantes pour la rénovation des hébergements, la transition énergétique des stations et le montage des projets d'investissement.

Les 13 stations retenues sont les suivantes

- Saint-Gervais (Haute-Savoie) ;
- Alpe d'Huez (Isère) ;
- Les 2 Alpes (Isère) ;
- Villard-de-Lans (Isère) ;
- Valfrejus (Savoie) ;
- Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées) ;
- Ax-les-Thermes (Ariège) ;
- La Plagne (Savoie) ;
- Les Orres (Hautes-Alpes) ;
- Le Lioran (Cantal) ;
- La Grande Motte (Hérault) ;
- Communauté de communes Océan Marais de Monts (Vendée)
- La Baule (Loire-Atlantique).

Investissement : La secrétaire d'Etat, Delphine Geny Stephann, a confirmé les engagements pris d'une part par la Caisse des Dépôts et Consignations de porter à 500M€ sur 5 ans ses investissements dans les projets touristiques des territoires, et d'autre part par BPI France de doubler son fonds de soutien au secteur touristique et le porter à 200M€.

II. Connectivité aérienne

Alors qu'environ 30% des touristes internationaux viennent aujourd'hui en France en avion et qu'un peu moins de la moitié d'entre eux est un touriste de court séjour, le renforcement de la connectivité aérienne est un enjeu majeur pour atteindre l'objectif de 100 millions de touristes internationaux en 2020 et de 60 milliards d'euros de recettes touristiques. Dans un contexte de concurrence internationale accrue entre destinations et entre plateformes aéroportuaires, la France doit veiller à conserver ses parts de marché, consolider son attractivité et améliorer ses positions économiques.

Alors qu'entre 87 à 89 millions de visiteurs étrangers se sont rendus en France et que les recettes touristiques se sont élevées à plus de 53 milliards d'euros en 2017, on estime que les 13 millions de touristes étrangers supplémentaires attendus arriveront principalement par voie aérienne, en provenance des marchés lointains tels que la Chine, l'Inde, les Etats-Unis, la Russie, l'ASEAN, le Brésil et, dans les prochaines années, les pays d'Afrique. Si les retombées sont encore issues à 58% des marchés européens, la croissance provient essentiellement des marchés lointains avec lesquels la destination France doit donc accroître ses routes aériennes.

Au moment où se tiennent les assises nationales du transport aérien, lancée par la ministre chargée des transports en mars 2018, les acteurs publics et privés ont souligné la nécessité d'une mobilisation collective pour renforcer le développement de la connectivité, en particulier en région, afin de permettre une plus grande répartition des flux des visiteurs sur l'ensemble du territoire : un consensus a émergé sur la nécessité de proposer des offres de visite renouvelées aux clientèles internationales, afin de déclencher une dynamique positive facilitant l'ouverture de lignes. Le transport aérien doit ainsi être pensé non seulement comme un levier essentiel pour capter une partie de la croissance attendue du tourisme mondial, mais également comme un vecteur essentiel d'aménagement et de développement économique des territoires.

- Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a ainsi missionné l'institut français du tourisme pour l'élaboration d'une stratégie de développement de la connectivité des territoires, mobilisant les acteurs publics et privés.
- La seconde édition de l'observatoire de la connectivité aérienne, issu d'un partenariat entre le groupe Aéroports de Paris et Atout France, dont les grandes lignes ont été présentées lors du Conseil de pilotage du tourisme, permet d'apporter un éclairage dans la durée sur l'évolution des 12 principaux marchés long courrier de la France et ainsi d'orienter la stratégie du gouvernement. Sur les 7 millions de passagers long courrier internationaux venant en France analysés, environ ¼ ont pour destination un aéroport régional. Cette seconde édition sera publiée d'ici mi-juillet.

III. Structuration des filières du tourisme

Afin que la France demeure la première destination mondiale, il est nécessaire de segmenter l'offre et de proposer des produits adaptés aux différentes typologies de clientèles. Les membres du comité de pilotage ont ainsi étudié différentes filières du tourisme et précisé les moyens à mettre en œuvre pour les structurer, les renforcer et les rendre plus performants

Tourisme d'affaires : Renaud Hamaide, vice-président de la filière Rencontre d'affaires et événements professionnels a rappelé les avancées que le contrat de filière liant l'Etat, les collectivités et les professionnels a permises en faveur du développement des salons et de la captation des congrès internationaux. Des travaux sont en cours pour un rapprochement avec certaines mesures portées par la filière Sport.

Tourisme culturel : Principal motif de visite en France, la culture a fait l'objet de plusieurs annonces portées par le secrétaire général du ministère de la Culture.

- Les deuxièmes Rencontres du tourisme culturel se tiendront le 20 novembre prochain au Louvre Lens,
- le ministère s'est engagé dans une démarche de structuration des labels patrimoniaux avec la création d'une marque-ombrelle, en lien avec Atout France, visant à renforcer la lisibilité de l'offre culturelle patrimoniale et l'attractivité touristique des territoires, tout en préservant la singularité de ces labels. Cette marque-ombrelle sera lancée lors des deuxièmes Rencontres du tourisme culturel,
- un MOOC tourisme culturel, réalisé en partenariat avec le CNAM, sera mis à disposition des acteurs publics, privés et associatifs avant la fin de l'année 2018. Il complètera le MOOC Accueil France, mis en place par Atout France, pour permettre aux professionnels de mieux accueillir les touristes internationaux (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, Inde, Chine).
- une étude de faisabilité portant sur la valorisation touristique des monuments historiques, co-financée par la direction générale des entreprises, la Caisse des dépôts et consignations et le ministère de la culture vient d'être remise. Utile aux porteurs de projets touristiques, elle s'apprête à être publiée,
- un Prix du tourisme culturel sera créé début 2019, distinguant plusieurs catégories de projets remarquables et innovants dans les territoires ; son jury intégrera des représentants des trois ministères signataires de la convention Culture-Tourisme du 19 janvier 2018.

Enfin, la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine de la ministre de la Culture, présentée le 17 novembre 2017, entend également contribuer au développement touristique de nos territoires. Celle-ci contient notamment :

- la mise en place d'un fonds spécifique de 15 M€ favorisant le financement de travaux de restauration de monuments historiques situés dans les petites communes,
- le soutien à la revitalisation des centres historiques en situation de désertification, suivant les propositions émises par Yves Dauge dans un rapport de février 2017. Aux côtés du ministère

de la cohésion des territoires, notamment, le ministère de la culture accompagne 17 villes, apportant une ingénierie et un soutien financier,

- le développement de nouveaux mécanismes de financement participatif innovant pour la restauration du patrimoine en péril, dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern.

Vie nocturne : le secteur de la nuit est un atout pour l'attractivité des métropoles et concourt au renouvellement des clientèles et de l'image de nos destinations. Le rapprochement des acteurs de la nuit du monde du tourisme a été porté depuis 2015 par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Frantz Steinbach, entrepreneur culturel, et Renaud Barillet, fondateur de La Bellevilloise ont ainsi rappelé les enjeux du secteur de la nuit, se sont félicités des coopérations engagées avec Atout France en matière de promotion et de marketing et ont annoncé le lancement d'une étude sur l'impact de l'industrie de la nuit à Paris, ainsi que la création d'un événement de valorisation de la nuit française à l'international.

Shopping : véritable enjeu pour attirer les clientèles émergentes, asiatiques en particulier, le parcours d'achat des touristes internationaux doit être fluidifié pour maximiser leur niveau de dépenses. La secrétaire d'Etat Delphine Geny Stephann a ainsi présenté les modifications du système de détaxe Pablo mises en place par la direction des douanes pour permettre l'absorption d'une quantité plus importante de bordereaux de détaxe et a annoncé les chantiers à poursuivre sur la détaxe.

Ecotourisme : segment touristique en plein essor, l'écotourisme est particulièrement valorisé par les touristes européens. La Secrétaire d'Etat Delphine Geny-Stephann a ainsi annoncé le lancement d'une étude sur l'économie du vélo afin de favoriser le développement du cyclotourisme, la création d'un groupe de travail sur l'observation du tourisme fluvial et la mobilisation du réseau d'incubateurs et d'accélérateurs touristiques « France Tourisme Lab » pour accompagner les entreprises du tourisme fluvial et le développement de nouveaux produits.

Oenotourisme : grande force de la destination France avec la gastronomie, les vignobles français ont attiré en 2017 plus de 10 millions de visiteurs internationaux. Hervé Novelli, Président du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme a ainsi annoncé la tenue des premières Assises de l'Oenotourisme en novembre prochain, organisée avec le soutien du fonds gastronomie alloué par l'Etat à Atout France.

Tourisme de savoir-faire : face à la demande toujours plus forte d'expériences nouvelles, au plus proche de l'histoire et de la tradition des destinations, le tourisme de savoir-faire propose aux touristes des visites singulières ainsi qu'une découverte de l'artisanat ou du patrimoine industriel des territoires français. L'enjeu pour ce secteur et ces acteurs est de faire connaître leur offre auprès des clientèles internationales. Le secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne a ainsi annoncé le soutien apporté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'association Entreprise et Découverte qui compte cartographier les entreprises capables d'accueillir des visiteurs internationaux et également sélectionner celles qui présentent le plus de potentiel aux abords des grands sites touristiques. L'enjeu est d'allonger la durée de séjour dans les destinations grâce à la création de nouveaux produits touristiques.